

DDTM 76/SRMT/BT (Bureau des Territoires) emis par MAISONNAVE Cindy - DDTM 76/SRMT/BT
<cindy.maisonnav.e-.ddtm-srmt-bt@seine-maritime.gouv.fr>

Avis de l'Etat - PLU de SAINT-AIGNAN-SUR-RY

mairie.staignansurry@wanadoo.fr; Julie Vallois <julie.vallois@intercauxvexin.fr>

Bonjour,

Le conseil municipal de la commune de SAINT AIGNAN SUR RY a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 29 décembre 2016. Conformément à l'article L153-6 du Code de l'Urbanisme, le projet de PLU arrêté a été transmis à Mme la Préfète le 09 août 2017 pour avis, et celui-ci doit intervenir avant le 09 novembre 2017. Cette date étant échue, l'avis de l'État est réputé favorable tacite.

Cordialement,

Le bureau des territoires

--

Le bureau des territoires



Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime
Service Ressources, Milieux et Territoires – Bureau des Territoires

Cité Administrative - 2 rue Saint Sever - BP 76001 - 76032 ROUEN Cedex

Courriel : ddtm-srmt-bt@seine-maritime.gouv.fr